

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED
LIMITED B
GATT/CP/95
29 Janvier 1951
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

PARTIES CONTRACTANTES

ETABLISSEMENT DU TEXTE CODIFIE DES LISTES

LE GENEVE, D'ANNECY ET DE TORQUAY

1. Le 31 mai 1951, chaque délégation enverra, par les voies les plus rapides, une liste codifiée des concessions qu'elle a octroyées à Genève, à Annecy et à Torquay (un exemplaire à chacune des parties contractantes et à chacun des gouvernements adhérents, et trois exemplaires au Secrétariat).
2. Le Secrétariat devra être informé des dates et adresses auxquelles les exemplaires auront été expédiés.
3. Cette liste codifiée devra comprendre, dans l'ordre numérique, toutes les concessions en vigueur à la fin de la Conférence de Torquay et reprises dans le Protocole de Torquay sous leur forme définitive. En d'autres termes, pour une position qui a été négociée lors de plusieurs conférences, la désignation des produits devra être codifiée et le taux du droit indiqué devra être le dernier négocié.

Chaque liste devra porter, en regard de chaque position, l'indication du ou des pays avec qui la concession codifiée sous cette position a été négociée primitivement et le lieu de la négociation devra être mentionné.

Les listes codifiées devront également contenir toutes les rectifications qui n'ont pas encore été incorporées dans un protocole de rectification et que le pays intéressé a l'intention de notifier à la Sixième session pour qu'elles soient incorporées dans le Sixième protocole de rectification. Ces rectifications devront être signalées par des notes.
4. Les listes qui font foi et dans le texte français et dans le texte anglais devront être transmises dans les deux langues. Celles qui font foi dans une seule langue pourront être transmises dans cette langue seulement.
5. L'on trouvera dans l'annexe du présent document, les noms et adresses des fonctionnaires de chaque pays à qui les listes consolidées des autres pays devront être adressées. Pour éviter tout retard, les listes devraient être transmises directement à l'adresse indiquée.
6. Toutes observations, rectifications ou objections concernant les listes codifiées devront être communiquées au pays intéressé et copie de la communication devra être adressée au Secrétariat. Les communications en question devront avoir été transmises au plus tard le 17 septembre 1951, date d'ouverture de la sixième session.

7. Toutes observations, rectifications ou objections communiquées seront examinées au début de la sixième session par un groupe de travail. Toutes les parties contractantes devront en conséquence prévoir, parmi leurs membres, des personnes qualifiées pour les examiner.

8. Les instructions concernant l'établissement des listes codifiées figurent dans l'annexe A du document GATT/CP.5/45. Il y a lieu de s'y conformer strictement.

Les délégations sont informées que si elles le désirent, les deux colonnes additionnelles ("pays avec lequel la concession est négociée" et "lieu") peuvent être placées l'une à côté de l'autre au lieu de l'être aux deux extrémités de la page à condition que les dimensions des colonnes soient respectées.

ANNEXE

LISTE DES ADRESSES AUXQUELLES DOIVENT ETRE ENVOYES LES

TEXTES CODIFIES DES LISTES

- Allemagne - Dr. F. Eichorn, Bundesministerium für Wirtschaft, Frankfurt a.M.-
Höchst 2
- Australie - Mr. W.R. Carney, Department of Commerce and Agriculture, Barton,
Canberra
- Autriche - Federal Chancellery, Department for Foreign Affairs, Abteilung
Wpol. GATT-service, Ballhausplatz 2, Vienna I.
- Belgique - M. G. Sapart, Consul Général, Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce Extérieur, 5, rue de Louvain, Bruxelles.
- Brésil - Chief of Economic Division, Ministry of External Relations,
c/o Secretary Milton Telles Ribeiro, Palacio Tamaraty, Rio de
Janeiro.
- Canada - Secretary of State for External Affairs, attention Mr. H. Wright,
Ottawa.
- Ceylan - Trade Commissioner for Ceylon in the United Kingdom, 13 Hyde Park
Gardens, London W.2.
- Chili - Ministerio de Relaciones Exteriores, Santiago
- Cuba - Dirección de Asuntos Económicos, Ministerio de Estado, Havana.
- Danemark - The GATT-section, Royal Danish Ministry for Foreign Affairs,
Christiansborg Castle, Copenhagen K.
- Etats-Unis - Mr. C. Corse, Chief, Commercial Policy Staff, Office of Interna-
tional Trade Policy, Department of State, Washington.
- Finlande - Ministry for Foreign Affairs, Commercial Department, Helsinki
- France - M. Donne, Direction des Relations Economiques Extérieures,
41 Quai Branly, Paris.
- Grèce - M. Démètre Bibas, Chef de Section au Ministère des Finances,
Rue Karagheorgi tis Servias, Athènes.
- Inde - Shri W.A. Rose, Under Secretary to the Government of India,
Ministry of Commerce, New Delhi.
- Indonésie - Director of Customs and Excise Department, Ministry of Finance,
Tanah Lapang Singga 2, Djakarta.
- Italie - M. Sergio Parboni, Ministère du Commerce Extérieur, Dir. Gen.
Piani Sambi con l' Estero et Affari Doganali, Roma
- Luxembourg - M. Camille Dumont, Secrétaire de Légation, Luxembourg, 5 rue de
Notre-Dame.
- Norvège - Norwegian Foreign Office, Solplasse, 1, Oslo.
- Nouvelle-
Zélande - Comptroller of Customs (for the attention of Mr. J.P.D. Johnsen),
Wellington.
- Pays-Bas - Dr. J. Boekstal, Ministry of Economic Affairs, Bezuidenhoutseweg,
30, The Hague.
- Pakistan - Mr. K.A. Faruqi, Assistant Secretary to the Government of
Pakistan, Ministry of Commerce and Education (Commerce Division),
Chief Court Building, Karachi.

- Perou - Dirección General de Comercio, Carabaya N° 744, 2° Piso, Lima.
- Philippines - The Honorable, the Secretary of Foreign Affairs, Manila
- République Dominicaine - Señor Secretario de Estado de Relaciones Exteriores y Culto, Ciudad Trujillo
- Rhodésie du Sud - Mr. D. H. Tobilcock, The Under Secretary, Department of Trade and Industrial Development, P.O. Box 19, Causeway
- Royaume-Uni - Mr. S. Gourwitch, Commercial Relations and Exports Department, Board of Trade, I.C. House, Millbank, London, S.W.1.
- Suède - Chief of the Commercial Department, Royal Ministry for Foreign Affairs, Stockholm 16.
- Tchécoslovaquie - Dr. Karel Fiala, Ministry of Finance, Prague III, Dřažického nám.
- Turquie - Département des Affaires Economiques Internationales, Section II, Ministère des Affaires Etrangères, Ankara.
- Union Sud-Africaine - Secretary for External Affairs, Parliament Street, Capetown.
- Uruguay - Sr. Ariosto D. González, Director del Departamento Económico-Commercial, Ministerio de Relaciones Exteriores, Cabildo, Montevideo.

